

Du correspondant politique du *Sunday Express*..

Voici l'article en question:

Des discussions essentiellement importantes relativement à la défense de l'empire auront lieu à Londres dans quelques semaines.

Les premiers ministres et autres représentants en vue de tous les dominions viendront en Angleterre à l'occasion des fêtes destinées à célébrer le jubilé du roi, au mois de mai, et l'on profitera de l'occasion pour tenir une conférence impériale officieuse.

Un projet élaboré concernant la défense de l'empire a déjà été préparé par le comité de la défense impériale dont font partie tous les techniciens experts et les chefs de tous les services de combat.

Ce projet a été soumis aux gouvernements des dominions par sir Maurice Hankey, secrétaire du cabinet et du comité de la défense impériale, qui reviendra à Londres cette semaine après avoir fait le tour de l'empire.

Si j'ai bien compris, les plans que sir Maurice a discutés avec les gouvernements des dominions disent que les différents pays de l'empire devraient contribuer à sa défense en général, au point de vue de la finance, du personnel et du matériel.

On portera une attention particulière aux moyens de défense contre une attaque aérienne.

Il est assez probable que des techniciens experts accompagneront les hommes d'Etat des dominions lorsqu'ils viendront en Angleterre.

Cet article est daté du 6 janvier 1935 et voici la question que je désire poser au premier ministre:

Est-ce que la récente visite de sir Maurice Hankey au Canada a donné lieu à une discussion ou à la mise à l'étude d'un plan concernant la défense impériale par un membre du Gouvernement ou par un ou des fonctionnaires de l'Etat agissant avec l'autorisation d'un ministre de la couronne?

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Monsieur l'Orateur, dans des circonstances ordinaires, je répondrais qu'une question de cette nature devrait être réservée jusqu'à ce que j'aie eu l'occasion d'examiner les différentes conclusions auxquelles elle peut donner lieu; cependant, afin de répondre sans délai à une dépêche aussi erronée, je saisis l'occasion qui m'est offerte pour déclarer que cette nouvelle est absolument sans fondement. J'examinerai la situation en détail afin de me rendre compte si elle présente quelque aspect auquel il y aurait lieu de donner une autre réponse; mais, d'une manière générale, l'article publié dans les colonnes de ce journal est dénué de tout fondement.

ALLEGEMENT DU CHOMAGE

CAMPS POUR LES CÉLIBATAIRES SANS FOYER

A l'appel de l'ordre du jour:

L'hon. IAN MACKENZIE (Vancouver-Centre): Je désire savoir du ministre de la [Le très hon. Mackenzie King.]

Défense nationale (M. Stirling) quel est le nombre des chômeurs célibataires et sans foyer qui ont quitté les camps de la Défense nationale dans la Colombie-Anglaise, au cours du mois de décembre; quel est le nombre de ceux qui sont retournés et si l'on a tenu une enquête concernant les plaintes qu'ils ont faites?

L'hon. GROTE STIRLING (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Mackenzie) a eu la bienveillance de me donner avis de son interpellation, et, à mon sens, je ne saurais mieux lui répondre qu'en donnant lecture à la Chambre d'un télégramme adressé, le 28 décembre 1934, au premier ministre de la Colombie-Anglaise:

Vous savez, sans doute, que les campements établis par le ministère de la Défense nationale, pour les célibataires sans foyer, étaient destinés à alléger le fardeau des provinces, et avaient pour objet d'assurer que les sans-foyer ne manquent pas de la nourriture, du vêtement et du logement fournis par le gouvernement fédéral, ainsi que d'une faible allocation quotidienne pour les choses indispensables non fournies en nature. Dans ces campements, on n'exerce aucune contrainte et on n'y observe que la discipline voulue pour y maintenir l'ordre. Le travail est de nature à empêcher que les jeunes gens ne se gaspillent, et ceux-ci sont libres d'accepter l'ouvrage qui se présente. Lorsque le travail exige un déplacement, c'est le ministère de la Défense qui en fait les frais.

Toutes les provinces où de pareils campements existent sont au fait de ces conditions.

Le 7 décembre, vous avez reçu une délégation de ces campements. A l'invitation de votre ministre du travail, des représentants du quartier-général du district militaire n° 11 assistèrent à la réunion. Un dénommé Shaw, soi-disant secrétaire d'une union de travailleurs de campements, se fit l'interprète de la délégation et en exposa les desiderata. Vous avez expliqué la situation aux délégués et ceux-ci se retirèrent.

Lundi, le dix, de fausses rumeurs circulaient au sujet de ce que devait faire votre gouvernement. Mardi, le onze, on constatait qu'un grand nombre de ceux qui étaient aux campements en étaient partis et s'étaient réunis à Vancouver. Une enquête donna lieu à croire que l'on avait délivré à ces gens, venus des campements, un certificat leur donnant droit au logement, pendant une semaine, au quartier-général de l'Armée du Salut. Plus tard avait lieu, entre le procureur général Sloan, M. Griffiths, administrateur provincial, et un représentant du district militaire n° 11, une conférence au cours de laquelle on précisa que le seul moyen de retenir les gens aux campements était de leur assurer qu'il leur serait impossible d'obtenir de l'assistance ailleurs. On fit observer que si on leur accordait de l'aide, ainsi qu'on l'avait déjà fait au sujet de plusieurs centaines de chômeurs partis des camps et rassemblés à Vancouver, il serait presque impossible de convaincre les gens qu'en quittant les camps ils n'obtiendraient pas de secours à Vancouver.

Votre ministre du Travail donna par écrit l'assurance qu'il ne serait pas accordé de secours à ceux qui avaient quitté les camps pour des raisons motivées ou de leur propre gré, et il déclara